

Commune de DOMSURE  
Procès-verbal Réunion du Conseil municipal  
Du 25 mai 2023 à 19h30  
Convocation du 16 mai 2023

**Nombre de conseillers**

En exercice : 11

Présents : 11

Absent excusé : 0

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

Date de la convocation : 16/05/2023

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Patrick  
VACLE, Maire.

---

**Présents** : Patrick VACLE, Lilian Billet, Brigitte FISCHER, Mathilde FERRIER  
Xavier BERNARD DE DOMPSURE, Patrick BOUILLET, Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Brenda  
COSTANZO, Christine DROUILHET, Pauline MICHEL.

**Absent excusé** :

**Secrétaire de séance** : Christine DROUILHET

---

**ORDRE DU JOUR**

**► Bâtiments communaux :**

- Halle (point achats matériels buvette et sanitaires)
- Bar Restaurant
- Aménagement terrain foot
- Plan communal de Sauvegarde

**► Voirie**

- Point voirie
- Bordures entrée d'un logement lotissement Les Noyers
- Aménagement lotissement privé Clos du Champ Fleuri
- Réserves incendie

**► Forêt**

**► Personnel communal**

- Avenant contrat

**► Finances**

- Décisions modificatives à prévoir (ajustement compte 2138 opération 112, provisionnement compte 673....)
- Divers

**► Associations**

- Comité des Fêtes de Domsure (Fête du bonbon 21 mai, Guiguettes 8 juillet...)
- Anciens combattants : cérémonie du 18 juin 2023 à 10h00

**► Affaires diverses**

- Estivoeux 23 juin
- Divers

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

### **1/ Bâtiments communaux :**

#### **- Halle :**

L'électricien EN'GO doit revenir pour poser les dernières prises et cacher les derniers fils  
L'entreprise RENAUD doit intervenir sur deux rideaux, l'un ne descend pas correctement et un autre est sorti du rail

Achat de matériels pour le local buvette : un nouveau lave-vaisselle sera acheté pour la cuisine de la cantine salle des fêtes. L'ancien en place sera installé dans le local buvette.

A récupérer du local foot un réfrigérateur, la gazinière, un four ;

Installation de porte-manteaux récupérés du local foot.

La date de raccordement des siphons de la halle est fixée au samedi 03 juin 2023 le matin.

#### **- Bar Restaurant :**

Un compromis est en cours de signature à compter 01/06/2023.

Les locaux ont pu être visités par les adjoints et le maire.

Le nouvel acquéreur souhaiterait la rénovation de 2 chambres et de la salle de bains dans un premier temps.

Monsieur le maire précise qu'un devis a été demandé à l'architecte Atelier 71 de Dommartin les Cuisseaux pour un avant-projet relatif aux travaux de rénovation du restaurant et de la réhabilitation de l'ancien logement. Une première estimation s'élève à 304 887,00 €.

Ces dépenses de réfection pourraient être subventionnées par l'Etat, la Région et le Département dans le cadre d'aménagement du dernier commerce rural.

### **DEL 2023-23 Projet aménagement dernier commerce rural dans le cadre des équipements de proximité et de la rénovation énergétique – demande de subventions**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre d'un changement de propriétaire, il est nécessaire d'envisager des travaux de rénovation énergétique du restaurant et de la réhabilitation de l'ancien logement pour le maintien de ce commerce de proximité en milieu rural.

Le cabinet architecte ATELIER 71 39 chemin des Jardins 71480 DOMMARTIN LES CUISSEAUX a chiffré un avant-projet estimatif du montant de ces travaux.

Le montant estimatif des travaux de ce programme s'élève à 304 400,00 € HT auquel il faut ajouter les frais de maîtrise d'œuvre et d'études.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions au Département et à la Région au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux, des équipements de proximité et de la rénovation énergétique et présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel à savoir :

- Travaux : 304 400,00 € HT

- Honoraires et frais architecte :

- partie restaurant : 5 397.70 € HT

- partie logement : 28 086.30 € HT

Travaux	304 400,00	
Maitrise d'œuvre – bureau études	33 484,00	
Subvention Région		90 102,00

Subvention Département		90 103,00	
Subvention Contrat Ruralité DETR		90 103,00	
Autofinancement			<b>67 576,00</b>
	Total	<b>337 884,00</b>	<b>337 884,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avant-projet de rénovation énergétique du restaurant et de réhabilitation de l'ancien logement du restaurant.
- **SOLLICITE** le Département et la Région et l'Etat pour l'attribution de subventions au titre des équipements de proximité pour le maintien dans les zones rurales d'une activité commerciale ou rurale, dernière de son type dans la commune.
- **AUTORISE** la consultation des entreprises.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

- Aménagement du terrain de foot :

La commission sport s'est réunie et présente son projet d'aménagement.

Un terrain de foot serait conservé au fond avec des cages fixées.

Un terrain VTT serait aménagé au milieu ou à gauche, parcours avec des bosses.

Enfin un parcours sportif pourrait être installé à droite ou au milieu, agrémenté de bancs, table de ping-pong....

Il est décidé de comparer avec les installations présentes sur Montrevel en Bresse, Bouvent ou Louvarel et de vérifier la réglementation à adapter.

- Plan communal de Sauvegarde :

Il est de la responsabilité de la commune d'instaurer un plan communal de sauvegarde pour l'information préventive et la protection de la population. Ce plan doit permettre de lister les risques majeurs à envisager sur la commune et les moyens à mettre en place.

Le support sera envoyé par mail à l'ensemble du conseil pour information.

**2/ Voirie :**

La commission voirie s'est réunie.

Un devis avait été demandé à l'entreprise BOISSON TP de Andelot/ Morval pour connaître les différentes possibilités pour optimiser la réfection des routes.

Il ressort :

- la quasi-totalité de l'enveloppe voirie sera attribuée à la réfection de la Route de Montoux pour un montant de 37 000,00 € HT environ (décapage 40 cm, refondation en caillou...).

- un essai d'une nouvelle méthode serait envisagé pour les autres routes notamment la Route de la Richardière : un décompactage, concassage puis remise de cailloux avant bicouche. 100 m x 350 m de large pour un montant de 5 500,00 € HT. Si cette méthode s'avère efficace, elle pourrait être envisagée pour d'autres routes l'année prochaine. Un reliquat de dotation voirie de 2021 faciliterait cet essai.

- Aménagement Lotissement privé Clos Champ Fleuri :

Une extension d'électricité sera sans doute à prévoir car l'extension de l'existant s'avère insuffisant. La demande a été reportée auprès du SIEA et de l'aménageur.

- Réserves incendie :

Deux poches incendies ont été livrées. L'installation au centre village et aux Parizonnes seront privilégiées cette année. Les travaux pourraient débuter la 1ère semaine d'août.

### **3/ Forêt :**

Monsieur Lilian Billet va de nouveau contacter monsieur Turchet de l'ONF afin que les arbres coupés soient enlevés afin de laisser le passage des affouagistes. Les premières demandes en décembre 2022 puis mars 2023 sont restées sans réponse.

### **4/ Personnel communal :**

Le nouveau contrat de Stéphanie bénéficiera d'un nouvel avenant pour un temps de travail annuel lissé à 20.96 soit 19 heures sur 36 semaines et 6 heures sur 52 semaines.

Une nouvelle délibération de modification du tableau des emplois devra être prise pour ajuster ces nouveaux horaires.

### **DEL 2023-21 : PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS (à temps non complet)**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1°

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Monsieur le Maire explique que différentes réunions se sont enchaînées entre la commune de Domsure, la commune de Beaupont et l'Association Garderie Les Ptits Beaudoms afin de conserver la structure associative. La reprise des salariés, par la commune de Domsure, permettra de soulager la gestion associative. Cette charge salariale sera ensuite reversée à la commune de Domsure dans un second temps via une convention de mise à disposition du personnel.

Considérant que l'agent actuellement en poste au sein de l'association occupe l'emploi d'agent d'animation périscolaire pour 19/35<sup>ème</sup> pendant les périodes scolaires soit 14.96/35<sup>ème</sup> soit 14 heures et 57 minutes en temps annualisé

Considérant que cet agent occupe déjà un emploi d'adjoint technique pour assurer le ménage des locaux communaux à 6/35<sup>ème</sup>.

La reprise du contrat de l'association nécessite la suppression du poste à temps non complet de 6 heures pour assurer le ménage des locaux et la création d'un poste à temps non complet de 20.96/35<sup>ème</sup> soit 20 heures et 57 minutes pour occuper l'emploi d'animation périscolaire 14.96/35<sup>ème</sup> et ménage des locaux communaux 6/35<sup>ème</sup>.

Vu la déclaration V001230501051448 à emploi territorial du 30/05/2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;**

- **MODIFIE** comme suit le tableau des emplois permanents à temps non complet à compter du 01/06/2023

<b>EMPLOIS</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>CADRE d'EMPLOI autorisé par l'organe délibérant</b>
A.S.E.M 29,09/35 <sup>ème</sup>	1	ATSEM
Garderie, cantine et interclasse- ménage école 28/ 35 <sup>ème</sup>	1	Adjoint technique

Animation périscolaire et Ménage locaux communaux 20.96/35 <sup>ème</sup> soit 20 heures et 57 minutes	1	Adjoint technique
--	---	-------------------

- **MODIFIE** comme suit le tableau des emplois permanents à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017

EMPLOIS	NOMBRE	CADRE d'EMPLOI autorisé par l'organe délibérant
Secrétariat de mairie 35/35 <sup>ème</sup>	1	Adjoint administratif
Agent d'entretien polyvalent 35/35 <sup>ème</sup>	1	Adjoint technique

Agathe, Atsem chez les petits et moyennes sections reprend le travail le 05 juin 2023. Elle sera en binôme avec Laurine qui terminera son contrat le 09 juin 2023.

#### 5/ Finances :

**DEL 2023-22 : Budget – Décision modificative n°3 – Virement de crédits - ANNULEE**

**DEL 2023-24 : Budget – Décision modificative n°3 – Virement de crédits (annule et remplace DEL 2023-22)**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de régulariser les comptes 673 et 2138-112 comme indiqué ci-dessous :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D203/20/112 : Frais études, recherche, frais insertion	17 000,00 €	
D2138/21/112 : Autres constructions		17 000,00 €
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>- 17 000,00 €</b>	<b>+ 17 000,00 €</b>
D65748/65 Autre charge gestion courante	4 200,00 €	
D673/67 Charges spécifiques		4 200,00 €
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>- 4 200,00€</b>	<b>+ 4 200,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- AUTORISE le virement de crédits budgétaires comme décrit ci-dessus.

#### 6/ Associations :

- Bilan de la fête du bonbon : Mme Costanzo précise que la fête a été un succès. Tout le stock de bonbons a été dévalisé. Beaucoup de parents sont venus participer aux différents stands.

- Monsieur le Maire précise qu'il manque une clef du sous-sol : enquête sera faite auprès des membres du comité des fêtes.

- Madame COSTANZO précise que l'Assemblée Générale est prévue le vendredi 02 juin 2023 à 19h00

- Fête du vélo du printemps des Arts : les prestations organisées ont été bien appréciées par le public qui s'est déplacé en nombre sur les deux communes de Beaupont et Domsure.

- 18 juin 2023 : la cérémonie hommage aura lieu à 10h00 suivie du verre de l'amitié sous la halle. Comme chaque année, si le temps le permet, un premier hommage à la stèle en bas de l'impasse des fusillés du 18 juin 1945 puis devant le monument route de Villeneuve.

**7/ Estivoeux** : 23-06-2023 à 18h00

Mme Drouilhet précise qu'elle ne sera malheureusement pas présente et demande à M Billet de dévoiler la photo mystère et sa petite histoire.

Monsieur le maire propose de présenter les artisans et commerçants présents sur la commune. Une invitation pourra également être envoyée à la future remplaçante de Nathalie.

- Le repas élus employés est prévu le 23/09/2023 à 12h00

- Monsieur le maire demande l'avis général du conseil municipal quant au lancer de lanternes en papier lors des mariages. D'un commun accord, il est souhaité interdire cet usage vu les risques liés aux incendies, déchets dans les arbres et prairies alentours.

Un arrêté sera donc proposé en ce sens après vérification de la réglementation en cours.

- Un certificat d'urbanisme a été demandé aux Parizones. Une réserve sera émise sur l'eau.

L'existant actuel est suffisant mais le conseil ne souhaite pas s'engager sur d'éventuelles extensions.

**- Divers :**

Des remerciements sont à faire aux frères Pirat pour leur travail de nettoyage du cimetière : repas offerts Chez Nathaly

Demande d'installation d'une boîte à clef pour remplacer la boîte à lettres partagée par le comité de fleurissement et le comité des fêtes.

Souci passage Moulin de Leschaux : interdiction camion non faite sur Beaupont, problème de livraison de l'artisan situé à côté.

Prochain conseil : mardi 27/06/2023 à 19h30